

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 151**13 février 2003****SOMMAIRE**

A.T. Investment S.A., Luxembourg	7214	Gesondhetsbaeckerei, S.à r.l., Niederanven	7232
Aberdeen Global, Sicav, Luxembourg	7248	Gevalmo S.A.H., Luxembourg	7243
Accord Investment Holding S.A., Luxembourg	7231	Global Investech S.A., Luxembourg	7227
Accord Investment Holding S.A., Luxembourg	7231	Heffel S.A., Luxembourg	7210
Alban International S.A., Luxembourg	7229	Héliandre Holding S.A., Luxembourg	7243
Alban International S.A., Luxembourg	7229	High Technology Participation S.A., Luxembourg	7219
Alfri Holding S.A., Luxembourg	7237	Hobuch Finanz S.A., Luxembourg	7242
Alpha Club International S.A., Luxembourg	7240	IBCO, Sicav, Senningerberg	7245
Amaridge S.A., Luxembourg	7204	ING/BBL (L) Patrimonial, Sicav, Luxembourg	7236
Amberes S.A., Luxembourg	7244	Integral Resources S.A., Luxembourg	7228
Atelier Régence, S.à r.l., Howald	7215	Intereureka S.A., Luxembourg	7241
Balthazar Production, S.à r.l., Itzig	7215	Intfideco S.A., Luxembourg	7239
Basinco Holdings S.A.H., Luxembourg	7246	ISALP S.A.H., Luxembourg	7238
BI Management Company S.A., Luxembourg	7225	Jacques Dessange Société Luxembourgeoise de Coiffure S.A., Luxembourg	7231
BJJCL, Brazilian Jiu - Jitsu Club Luxembourg, Luxembourg-Hollerich	7220	Jadof Invest S.A.H., Luxembourg	7242
Cadimex Holding S.A., Luxembourg	7238	Karos, S.à r.l., Luxembourg	7208
Calcul S.A., Luxembourg	7248	Karos, S.à r.l., Luxembourg	7209
Carel S.A., Luxembourg	7207	Kidder Investments S.A., Luxembourg	7231
Columbus, Sicav, Luxembourg	7247	Kirken Investments S.A., Luxembourg	7229
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg	7225	Liberty Newport World Portfolio, Sicav, Sennin- gerberg	7239
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg	7225	Logilux G.E.I.E., Contern	7215
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg	7225	Logilux G.E.I.E., Contern	7216
DH Global Investment, Sicav, Luxembourg	7233	Logilux S.A., Contern	7207
Dual Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	7230	Logilux S.A., Contern	7208
Due Espresso Bar, S.à r.l., Luxembourg	7214	Los Mangos Holding S.A., Luxembourg	7218
E&S Engineering & Services S.A., Luxembourg	7232	Luxor 2 S.A., Luxembourg	7224
Ecotechnology S.A., Luxembourg	7226	M.F. International S.A., Luxembourg	7210
Ecotechnology, S.à r.l., Junglinster	7226	Maggiolino S.A., Luxembourg	7203
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxembourg	7243	(La) Maison du Textile S.A., Luxembourg	7219
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg	7239	(La) Maison du Textile S.A., Luxembourg	7219
Fiduciare S.A., Junglinster	7226	Midshore S.A., Luxembourg	7211
Fiduciare, S.à r.l., Junglinster	7226	Minerve Finances S.A., Luxembourg	7246
Fingames S.A., Luxembourg	7230	Monex Holding S.A., Luxembourg	7244
Fingames S.A., Luxembourg	7230	Mould Fin S.A., Luxembourg	7227
Galileo S.A.H., Luxembourg	7246	New Village Fund, Sicav, Senningerberg	7245
General Construction and Development Holdings S.A., Luxembourg	7224	North Star Participations S.A., Luxembourg	7218
General Construction and Development Holdings S.A., Luxembourg	7224	Nouvelle H-Aarau S.A. Luxembourg, Luxem- bourg	7240

Panda Sicav, Luxembourg	7238	Solux Participations S.A., Luxembourg	7231
PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg	7229	Sparinvest Fund-of-Funds, Sicav, Luxembourg	7242
PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg	7229	Sparinvest, Sicav, Luxembourg	7241
Pâtisseries Scheer - Brassel, S.à r.l., Luxembourg	7228	(Claude) Strasser, S.à r.l., Bertrange	7203
Petrus International S.A., Luxembourg	7237	Tempura S.A.H., Luxembourg	7237
Rhiag S.A., Luxembourg	7226	The Gartmore Latin America New Growth Fund Sicav, Luxembourg	7227
Riganti Forging S.A., Strassen	7218	The Gartmore Latin America New Growth Fund Sicav, Luxembourg	7227
S.E.R.I. S.A. (Société Européenne de Relations Internationales), Luxembourg	7232	Three Arrows S.A.H., Luxembourg	7244
S.I.C. Trading S.A., Luxembourg	7224	Thung Oil Corporation S.A., Howald	7210
SIDAP-Société Internationale Développement Articles Pharmaceutiques S.A., Alzingen	7216	Thung Oil Corporation S.A., Howald	7210
SIDAP-Société Internationale Développement Articles Pharmaceutiques S.A., Alzingen	7217	Tollamen S.A.H., Luxembourg	7241
Signal Lux Investment S.A., Luxembourg	7228	Tranelux International, S.à r.l., Contern	7211
Signal Lux Investment S.A., Luxembourg	7228	Tranelux International, S.à r.l., Contern	7211
Smarten Software International S.A., Luxembourg	7245	Translorries S.A., Luxembourg	7214
Société Internationale de Recherches Techniques (SIRTEC) S.A.H., Luxembourg	7241	Tuttogratis S.A., Luxembourg	7232
Sogis, S.à r.l., Luxembourg	7230	Vador Investment S.A., Luxembourg	7240
		Van Gend & Loos S.A., Bettembourg	7223
		Versum International S.A., Luxembourg	7214
		Vivis Investment Holding S.A., Luxembourg	7247
		Vlamo S.A.H., Luxembourg	7240
		Wilson Short Sea S.A., Luxembourg	7202

WILSON SHORT SEA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.483.

*Extract of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders
held on 16th December 2002 at the registered office*

The meeting resolved to fix the number of directors at four.

The meeting resolved to accept the resignations of Mr. Erik Bartnes, Mr. Trym Jacobsen and Mr. Kristian Eidesvik. By special vote, the meeting granted full discharge to the outgoing directors for their mandates up to this date.

The meeting resolved to appoint Mr. Halvor Urrang, director, residing in N-Haugesund as new director of the company.

The present Board of Directors is composed by:

Mr. Øyvind Gjerde, Managing Director, residing N-5174 Mathopen

Mr. Ole Henrik Nesheim, Shipowner, residing in N-Karmsund

Mr. Lars Holter-Sorensen, Managing Director, residing N-1358 Jar

Mr. Halvor Urrang, director, residing in N-Haugesund.

Translation into French - Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société qui s'est tenue en date du 16 décembre 2002 au siège social*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre.

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Erik Bartnes, Monsieur Trym Jacobsen et de Monsieur Kristian Eidesvik. Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs fonctions.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Halvor Urrang, administrateur, demeurant à N-Haugesund nouvel administrateur de la société.

Les membres du Conseil d'Administration sont:

M. Øyvind Gjerde, administrateur-délégué, demeurant à N-5174 Mathopen,

M. Ole Henrik Nesheim, shipowner, demeurant à N-5542 Karmsundsund

M. Lars Holter-Sorensen, Directeur Général, demeurant à N-1358 Jar

Monsieur Halvor Urrang, administrateur, demeurant à N-Haugesund

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Ø. Gjerde

Managing Director / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03773/806/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

MAGGIOLINO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.489.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2003 que:

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société FIDEI REVISION, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03824/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

CLAUDE STRASSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 44-46, route de Longwy.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

a comparu:

Monsieur Claude Strasser, commerçant, demeurant à L-4991 Sanem, 142, rue de Niedercorn.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CLAUDE STRASSER, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet le commerce de pneus et accessoires.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2003.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Claude Strasser, prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Claude Strasser, commerçant, demeurant à L-4991 Sanem, 142, rue de Niedercorn.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-8080 Bertrange, 44-46, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Strasser, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2003, vol. 873, fol. 78, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 janvier 2003.

R. Schuman.

(03064/237/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

AMARIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le deux janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 20 décembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Franck Provost, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de AMARIDGE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de septembre à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante,

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. M ^e René Faltz, prénommé	30.900,-	30.900,-	309
2. M. Franck Provost, prénommé.	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.200,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
 - Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille neuf.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Provost, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2003, vol. 466, fol. 45, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2003.

A. Lentz.

(03633/221/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

CAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2003 que:

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société FIDEI REVISION, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03825/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LOGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter Z.A.E. Weiergewan.
R. C. Luxembourg B 15.833.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGILUX S.A., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves, constituée sous la dénomination de LUXFRET, S. à r. l. suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} avril 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 29 du 19 juin 1978, modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Dudelange, en date du 3 février 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 57 du 20 mars 1981, modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 214 du 29 juin 1990, transformée en LUXFRET S.A., suivant acte reçu par le prédit notaire Christine Doerner, en date du 1^{er} septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 607 du 19 décembre 1992, changée en LOGILUX S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 911 du 23 octobre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 15.833.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franco Polidori, comptable, demeurant à Oberkorn,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant à F-Yutz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Murru, employé privé, demeurant à B-Aubange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-5326 Contern, 13, rue Emile Reuter, Z.A.E. Weiergewan, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2. Révocation de Monsieur Vincent Dandoy de ses fonctions d'administrateur-délégué.

3. Changement du pouvoir de signature des administrateurs, et modification subséquente de l'article 9 des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Contern.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Vincent Dandoy, directeur de société, demeurant à B-Bruxelles, de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société; il restera néanmoins administrateur.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de changer le pouvoir de signature des administrateurs et, par conséquent, l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.»
Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Polidori, P. Crea, O. Murru, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlessner.

(03231/227/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

LOGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter Z.A.E. Weiergewan.
R. C. Luxembourg B 15.833.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlessner.

(03232/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

KAROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévires.
R. C. Luxembourg B 47.898.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessner, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- Monsieur Spyridon Karos, commerçant, demeurant à L-1332 Luxembourg, 14, rue de Chicago, ici représenté par Maître Claude Wassenich, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 15 avril 2002, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- La société anonyme holding SPYROS HOLDING S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

ici représentée par son président du conseil d'administration, Maître Claude Wassenich, prénommé,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Spyridon Karos, prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société à responsabilité limitée KAROS, S. à r. l., avec siège social a L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévires, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, de résidence à Capellen, en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 396 du 14 octobre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.898, initialement au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de cent cinquante (150) parts sociales, en date du 7 mai 2002, par Monsieur Ioannis Halkidis, fonctionnaire européen, demeurant à L-2343 Luxembourg, 71, rue des Pommiers, à Monsieur Spyridon Karos, prénommé, au prix de cent cinquante euros (EUR 150,-).

2. Monsieur Spyridon Karos, prénommé, est dès lors seul associé de la société.

3. Ensuite, l'associé unique constate, par suite du basculement de la devise du capital social en euro, avec effet au 1^{er} janvier 2002, que le capital social est actuellement de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

4. L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales, conformément à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

5. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans émission de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par un apport en espèces de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

6. L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales à vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale.

En conséquence le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

7. Ensuite, Monsieur Spyridon Karos, prénommé, déclare céder à la société anonyme holding SPYROS HOLDING S.A., prénommée, cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité KAROS, S.à r.l.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

8. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

9. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

10. Ensuite, les associés décident de révoquer Monsieur Ioannis Halkidis, prénommé, de ses fonctions de gérant technique de la société.

Les associés décident unanimement de fixer le nombre des gérants à un et de nommer gérant pour une durée indéterminée Monsieur Spyridon Karos, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

11. Monsieur Spyridon Karos, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

12. Ensuite, les associés décident unanimement de modifier l'article six des statuts de la société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Spyridon Karos, commerçant, demeurant à L-1332 Luxembourg, 14, rue de Chicago, quatre cent quarante-huit parts sociales	448
2.- SPYROS HOLDING S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, cinquante-deux parts sociales	52
Total: cinq cents parts sociales	500»

13. Les associés, à savoir Monsieur Spyridon Karos et la société SPYROS HOLDING S.A.H., agissant par leur représentant prénommé, décident, à l'unanimité des voix, de supprimer le mot «Bonnevoie» dans l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

14. Ensuite, les associés décident de compléter l'article dix des statuts en rajoutant deux alinéas de la teneur suivante:

«Le ou les gérants peuvent nommer un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager la société avec l'accord d'un gérant.

Les associés peuvent faire consentir des avances en compte courant à la société. En cas de liquidation de la société, les comptes existants entre la société et les associés seront liquidés par préférence.»

15. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

16. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 137S, fol.25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

E. Schlessler.

(03233/227/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

KAROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 47.898.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

E. Schlessler.

(03234/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

HEFFEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2003 que:

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDEI REVISION, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03826/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

THUNG OIL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 17 décembre 2002:

- L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Howald.
- L'assemblée générale a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Howald.»

L'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

A. Biel

(03695/203/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

THUNG OIL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03696/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

M.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 66.452.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03830/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue E. Reuter.
R. C. Luxembourg B 56.817.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRANELUX INTERNATIONAL, S. à r. l., faisant le commerce sous l'enseigne commerciale DEMENAGEMENTS TRANELUX, ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 36 du 29 janvier 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1152 du 12 décembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 56.817, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, entièrement libérées. L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Nico Roesgen, gérant de sociétés, demeurant à L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem,

2.- Monsieur Claude Watgen, employé privé, demeurant à L-7722 Colmar-Berg, 1, rue Goldberg,

3.- Monsieur Dany Rocha, employé privé, demeurant à L-9560 Wiltz, 19, rue du Dix Septembre,

tous les trois ici représentés par Monsieur Franco Polidori, comptable, demeurant à Oberkorn,
en vertu de procurations sous seing privé, datées du 16 décembre 2002,

lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci,

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège social de L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, au 13, rue Edmond Reuter, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Contern.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Polidori, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlessler.

(03223/227/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue E. Reuter.
R. C. Luxembourg B 56.817.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlessler.

(03224/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

MIDSHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neuman.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- BARTAGE HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

2.- Monsieur Philip Muir, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Londres W12 OJB, 48a, Oaklands Grove,

représenté par Monsieur Michael Hiller, manager, demeurant à D-67459 Boehl-Iggelheim, Friedrich Ebert Strasse 21,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 décembre 2002, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIDSHORE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a aussi pour objet la gestion de groupe ainsi que le conseil économique.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président et/ ou d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- BARTAGE HOLDING S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Philip Muir, prénommé, une action.	<u>1</u>
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur John Gidding, manager, demeurant à San Francisco, 1080 Haight Street, CA 94117 Californie (Etats-Unis d'Amérique),

b) Monsieur Philip Muir, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Londres W12 OJB, 48a, Oaklands Grove,

c) Monsieur Michael Hiller, manager, demeurant à D-67459 Boehl-Iggelheim, Friedrich Ebert Strasse 21,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiènerie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur John Gidding, prénommé.

4.- Est nommé président du conseil d'administration: Monsieur John Gidding, prénommé.

5.- Le siège social est établi à L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neuman.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, J.P. Frank, M. Hiller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 44, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

E. Schlessler.

(03673/227/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

A.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.923.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2003 que:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03827/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

VERSUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.887.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2003 que:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03828/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

TRANSLORRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 75.921.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2003 que:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03829/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

DUE ESPRESSO BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 38.479.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Mersch, le 10 janvier 2003, vol. 129, fol. 24, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2002.

A. Da Silva Vasco

Gérante

(03750/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ATELIER REGENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Mersch, le 10 janvier 2003, vol. 129, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 24 juin 2002.

A. Rivière

Gérante administrative

(03751/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

BALTHAZAR PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-5954 Itzig, 12, rue du Commerce.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Mersch, le 10 janvier 2003, vol. 129, fol. 24, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 juillet 2002.

J. Heckmanns

Gérante

(03752/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LOGILUX G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan.

R. C. Luxembourg D 33.

L'an deux mille deux, Le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupement Européen d'Intérêt Economique LOGILUX G.E.I.E., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 165 du 3 mars 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section D et le numéro 33.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franco Polidori, comptable, demeurant à Oberkorn,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant à F-Yutz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Murru, employé privé, demeurant à B-Aubange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article quatre des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan, à L-5326 Contern.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège du groupement est fixé à Contern, 13, rue Edmond Reuter.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Polidori, P. Crea, O. Murru, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 34, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03229/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

LOGILUX G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan.

R. C. Luxembourg D 33.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03230/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

**SIDAP-SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

**(anc. SIDAP - SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES
S.A. HOLDING).**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 9.859.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIDAP - SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A. HOLDING, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1971, publié au Mémorial C numéro 45 du 6 avril 1972, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 9.859

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 617 du 9 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant à L-Bereldange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination actuelle en celle de SIDAP - SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A.

2) Transfert du siège social de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville, Résidence Desjardins, commune de Hesperange,

3) Changement de l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4) Modification de l'article 9 des statuts.

5) Suppression de l'article 12 des statuts.

6) Modifications statutaires.

7) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} et 2^{ème} alinéa de l'article 1.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIDAP - SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A.»

«**2^{ème} alinéa.** La société aura son siège social à Alzingen, Commune de Hesperange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à onze heures à Alzingen, commune de Hesperange, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, F. Stephany, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J.-P. Hencks.

(03748/216/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

**SIDAP-SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

**(anc. SIDAP - SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PHARMACEUTIQUES
S.A. HOLDING).**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 9.859.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

J.-P. Hencks.

(03749/216/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

NORTH STAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.807.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03831/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

RIGANTI FORGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.077.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Signature.

(03832/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LOS MANGOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.423.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société LOS MANGOS HOLDING S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 767 du 19 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant à Metz (France),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs de ce dernier.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Duc, R. Rocha Melanda, A.-F. Fouss, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2002, vol. 426, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 janvier 2003.

A. Weber.

(03747/236/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LA MAISON DU TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.433.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Signature.

(03833/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LA MAISON DU TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.433.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Signature.

(03834/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

HIGH TECHNOLOGY PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.931.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03835/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

BJJCL, BRAZILIAN JIU - JITSU CLUB LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1218 Luxembourg-Hollerich, 31, rue Baudouin.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Roi-Jonas Alexis, Restaurateur, demeurant 31, rue Baudouin, L-1218 Hollerich, nationalité luxembourgeoise;
 2. Tapia Rodrigo, Employé Privé, demeurant 9, rue Charlotte Engels Luxembourg, nationalité luxembourgeoise;
 3. Weydert Jean Pierre, Cuisinier, demeurant 70, rue Principale Schuttrange, nationalité luxembourgeoise;
 4. Aguilera Marin Bartolomé, Ouvrier, demeurant 51, Bv. De Verdun, L-2670 Belair, nationalité espagnole;
 5. Mazariegos Oswaldo, Médecin Psychiatre, demeurant 16, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, nationalité guatémaltèque;
 6. Da Silva Matos Paulo, Ouvrier, demeurant 83, cité Duc Jean, L-7233 Bereldange, nationalité portugaise;
 7. De Barros Simoes Silvia, secrétaire, demeurant 83, cité Duc Jean, L-7233 Bereldange, nationalité portugaise;
 8. Yarbough André, Ouvrier, demeurant 13, rue Raspert, L-2414 Luxembourg, nationalité américaine;
 9. Cirilli Antonio, Chauffeur, demeurant 3, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen, nationalité italienne;
 10. Fracalvieri Stéphane, Moniteur Education Physique, demeurant 1A, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, nationalité italienne;
 11. Bastin Anne, Fonctionnaire SOS FAIM LUXEMBOURG, demeurant 52, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg, nationalité française;
 12. Bodausch Miriam, Architecte, demeurant en Allemagne, nationalité allemande.
- Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet social

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée BRAZILIAN JIU-JITSU CLUB LUXEMBOURG A.s.b.l., en abréviation BJJCL.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport de combat suivant les règlements de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ARTS MARTIAUX (FLAM). Il s'agit notamment, sans que cette liste soit exhaustive, des activités suivantes:

- la compétition;
- le sport loisir;
- l'apprentissage et le perfectionnement du Jiu-Jitsu brésilien et disciplines associées.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ses intérêts auprès des autorités.

Chapitre II. - Associés et membres d'honneur

Art. 4. Membres. L'association se compose d'au moins six membres actifs, de membres inactifs et de membres honoraires. Les membres honoraires sont ceux qui témoignent un intérêt particulier au sport de combat en acceptant de payer une cotisation minimale fixée par le Conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Art. 5. Membres d'honneur. L'association pourra, sur décision de l'Assemblée générale, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association ou au sport de combat. Les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 6. Cotisation. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de EUR 50,- (ind. 100). Elle est fixée par l'Assemblée générale.

En dehors des cotisations, les ressources financières de l'association peuvent provenir des sources suivantes:

- excédents et recettes de manifestations sportives ou autres, organisées par l'association;
 - droits de participation aux compétitions, ainsi que droits de participation aux entraînements et cours de défense personnelle; le taux de ces droits est déterminé par le Conseil d'administration;
 - subventions et subsides;
 - libéralités et dons autorisés;
 - intérêts produits par les fonds placés;
- ainsi que toute autre ressource compatible avec la loi du 21 avril 1928.

Art. 7. Perte de la qualité de membre. Les membres de l'association peuvent s'en retirer, en présentant leur démission.

Perd sa qualité de membre, l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle.

Perd également sa qualité de membre, l'associé ayant omis de payer la cotisation annuelle trois mois après qu'elle lui a été réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association;

- lorsqu'un associé s'est rendu coupable de la non-observation des lois et règlements sur l'antidopage;
- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à son honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications; et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de l'Assemblée générale qui la suivra et qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre. Au cas où l'intéressé ne se présenterait pas, le Conseil d'administration pourra statuer par défaut, tout en réservant un droit de recours à l'intéressé.

Les associés ayant perdu leur qualité de membre n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. - Assemblée générale

Art. 8. Compétences. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion d'un membre de l'association.

Art. 9. Réunion annuelle. L'Assemblée générale se réunit annuellement au mois d'octobre. L'exercice comptable s'étend du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Art. 10. Ordre du jour et fonctionnement. L'ordre du jour de l'Assemblée générale est arrêté par le Conseil d'administration. Toute proposition ou interpellation proposée par un membre doit être présentée par écrit au Conseil d'administration au plus tard huit jours avant la date de l'Assemblée générale. Elle devra être portée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour comportera obligatoirement les points suivants:

1. Présentation des rapports des membres du Conseil d'administration;
2. Rapport du Conseil de surveillance (réviseurs de caisse);
3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration;
4. Fixation du taux des cotisations;
5. Examen et vote du projet de budget de l'exercice en cours;
6. Election des membres du Conseil d'administration;
7. Examen des propositions et interpellations valablement présentées.

Le Président ou son remplaçant assume la présidence de l'Assemblée générale.

Lors des élections et des nominations statutaires, l'Assemblée générale est dirigée par un bureau électoral composé d'un Président et de deux scrutateurs. Ce bureau, qui ne pourra comprendre aucun candidat aux élections, est désigné par l'Assemblée générale et dirigera et surveillera les opérations du vote. Le bureau procédera au dépouillement des bulletins de vote et proclamera le résultat des élections qui est sans appel.

Art. 11. Assemblée générale extraordinaire. En cas de besoin, le Conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le Conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5^{ème} des associés, qui ont le droit de vote, en fait la demande.

Art. 12. Proposition à l'Assemblée générale. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. Procédure écrite. Les associés qui, en application des articles 11 et 12, veulent faire convoquer une Assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'Assemblée, doivent soumettre au Président du Conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à apporter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du Président du Conseil d'administration huit jours avant la date de l'Assemblée générale.

Art. 14. Résolutions hors ordre du jour. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8.

Art. 15. Convocation. Tous les associés doivent être convoqués par écrit quinze jours avant la date de l'Assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 16. Procuration. Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus qu'un autre associé.

Art. 17. Droit de vote. Sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi, l'Assemblée générale régulièrement constituée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Tous les associés actifs, inactifs et honoraires, à l'exception des membres d'honneur, ont un droit de vote égal dans l'Assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi, à savoir notamment pour l'exclusion d'un membre et les modifications des statuts.

Chaque fois qu'un membre le demandera, le vote sera effectué par scrutin secret.

Art. 18. Modifications des statuts. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si dans la seconde Assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 19. Consignation des résolutions. Les résolutions de l'Assemblée générale sont constatées par un procès-verbal dressé et signé par le Président et le Secrétaire général et consigné dans un registre spécial conservé au siège de l'association. Le procès-verbal pourra être consulté par tous les associés ou par des tiers qui en justifient l'intérêt et sur demande écrite adressée au Président.

Chapitre IV. - Conseil d'administration

Art. 20. Conseil d'administration. L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres associés au moins et de dix membres associés au plus. Le Conseil d'administration pourra comporter les fonctions suivantes:

- un Président;
- un 1^{er} Vice-président qui remplacera le Président en cas d'absence;
- un Vice-président;
- un Secrétaire général;
- un Trésorier.

En outre, le Conseil d'administration comportera jusqu'au nombre maximum prévu de dix, des administrateurs sans fonctions spécifiées. Le Conseil d'administration pourra attribuer à ces administrateurs des missions spécifiques.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale pour un terme expirant à l'issue de la seconde Assemblée générale ordinaire qui suivra. Par dérogation, l'Assemblée générale ordinaire qui suivra la constitution de l'association pourra nommer des administrateurs pour un terme expirant à l'issue de la troisième Assemblée générale ordinaire qui suivra. Les membres du Conseil d'administration sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures concernant l'élection au Conseil d'administration doivent être remises au Président de l'association au plus tard 8 jours avant l'ouverture de l'Assemblée.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur au nombre minimum de six indiqué ci-dessus, continuent à former un Conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'Assemblée générale.

Dans le cas où une vacance apparaîtrait en cours d'exercice dans le Conseil d'administration, celui-ci peut procéder au remplacement par cooptation. Le remplaçant terminera le mandat du poste d'administrateur vacant. Toutefois, si cette cooptation est opérée pendant la première année du mandat en question, elle doit être confirmée par l'Assemblée générale suivant cette cooptation.

Art. 21. Président. Le Président est élu par vote séparé de l'Assemblée générale.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions et pouvoirs sont assumés par le 1^{er} Vice-président, sinon par le plus ancien des membres du Conseil.

Le Conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

Art. 22. Fréquence des réunions. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou quand la moitié de ses membres le demande. Il doit se réunir tous les deux mois au moins.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les voix des administrateurs qui s'abstiennent lors du vote ne sont pas prises en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du Secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du Secrétaire est contresignée par le Président après approbation du compte rendu lors de la réunion suivante.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'administration, poursuites et diligences du Président.

Le Président représente l'association. La signature conjointe du Président et du Secrétaire ou, en cas d'empêchement, du 1^{er} Vice-président et d'un administrateur engage l'association.

Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion courante à un bureau composé du Président, du Secrétaire général et du Trésorier.

Chapitre V.- Conseil de surveillance

Art. 24. Le Conseil de surveillance se compose de trois membres élus annuellement à la majorité des voix par l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance contrôle la gestion du Conseil d'administration, notamment en matières financières et comptables et il en rend compte à l'Assemblée générale.

Chapitre VII.- Durée et dissolution de l'association

Art. 25. L'association est constituée pour une durée illimitée. Dans le cas de dissolution volontaire, l'Assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs, en se conformant aux prescriptions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 26. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des activités similaires, à désigner par l'Assemblée générale.

Assemblée générale

Ensuite, les membres fondateurs pré-qualifiés se sont constitués en Assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est arrêté à quatre.

- Sont nommés administrateurs:

1. Roi-Jonas Alexis, restaurateur, demeurant 31, rue Baudouin, L-1218 Hollerich, comme Président du Conseil d'administration;

2. Weydert Jean Pierre, cuisinier, demeurant 70, rue Principale, Schuttrange, comme Vice-président;

3. Tapia Rodrigo, Employé Privé, demeurant 9, rue Charlotte Engels, Luxembourg, comme Trésorier; tous de nationalité luxembourgeoise.

4. Fracalvieri Stéphane, Moniteur Education Physique, demeurant 1A, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, comme Secrétaire Général, nationalité italienne.

Les mandats des administrateurs repris sous 1 et 4 expireront à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

Luxembourg, le 11 janvier 2003.

A. Roi-Jonas / J. P. Weydert / R. Tapia / St. Fracalvieri

Président / Vice-Président / Trésorier / Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03821/999/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

VAN GEND & LOOS S.A., Société Anonyme, (anc. NEDLLOYD ROAD CARGO S.A.).

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 5.679.

Extrait du procès-verbal des décisions du conseil d'administration du 25 octobre 2002

Il résulte de la réunion que Monsieur Emmanuel Jean Pierre Schelfthout, Haagstraat 2, B-1540 Herne a été coopté comme membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Ronny Bauwens, B-9000 Gent.

Le conseil d'administration se compose des membres suivants:

A.J.M. Ebus, Kerklaan 7, NL-6891 CH Rozendaal,

Marcel Buelens, Groeneweg 188, B-3090 Overrijse,

Emmanuel Jean Pierre Schelfthout, Haagstraat 2, B-1540 Herne, et

Jean-François Thiry, B-6780 Messancy, administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03848/799/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LUXOR 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.211.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2002 que:
le nombre des administrateurs a été réduit de quatre à trois et que Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg, a démissionné en sa qualité d'administrateur.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03836/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

S.I.C. TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.426.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2002 que:
FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à L-Mersch, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03837/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.836.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2002

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, Luxembourg, a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03919/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.836.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03917/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.496.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03906/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.496.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03907/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2002

- L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03922/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

BI MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.681.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2003

En date du 10 janvier 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2002.
- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Solon Sigurdsson, M. Viggo E. Hilmarsson et M. Yngvi Örn Kristinsson jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03859/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ECOTECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 71.000.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03850/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ECOTECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03851/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

FIDUCIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 47.311.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03853/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

FIDUCIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 47.311.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03854/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

RHIAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2002

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Carine Bittler, administrateur démissionnaire.

Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Yves Schmit, administrateur démissionnaire.

- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03923/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

**THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.780.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2002

En date du 27 décembre 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance des comptes intérimaires de liquidation au 20 décembre 2002 et du rapport intérimaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03861/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

**THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.780.

Les comptes intérimaires de liquidation au 20 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(03867/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

GLOBAL INVESTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.414.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03838/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

MOULD FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03839/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.458.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2002

Le renouvellement du mandat de la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERT-COMPTABLE, S.à r.l., domiciliée au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., est accepté. Son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2003.

Le renouvellement des mandats de Messieurs Diego Stefanel, Benoît Georis et Fabio Mazzoni en tant qu'administrateurs de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., est accepté. Leurs mandats seront renouvelables lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2003.

Le renouvellement du mandat de BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., domiciliée au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., est accepté. Son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2003.

Pour extrait

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03929/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.458.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

(03934/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

INTEGRAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.753.

Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2001

- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Messieurs Fotis S. Antonatos, René Faltz et Emmanuel Bussetil jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2007. Elle renouvelle également le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur le bilan 2000.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03924/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

PATISSERIES SCHEER - BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03943/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.149.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03916/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2002

L'assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03920/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ALBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

(03932/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ALBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.093.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2002

En vertu de l'art. 100, l'assemblée vote la continuation de l'activité de la société bien que les pertes reportées représentent plus des trois-quarts du capital social.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03935/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

KIRKEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.537.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Signature.

(03841/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.923.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

(03933/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.923.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 14 novembre 2002*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & Co S.A. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet à compter de ce jour. L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg à cette même fonction à compter de ce jour jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2005.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9 – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03941/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

SOGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

pour SOGIS, S.à r.l.

Signature

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

(03926/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

DUAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.158.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2002

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Yves Schmit, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

- L'assemblée accepte la démission de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. de son poste de commissaire aux comptes et nomme la SOCIÉTÉ DE REVISIONS CHARLES ENSCH S.A. ayant son siège 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03925/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.948.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(03938/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.948.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 15 novembre 2002*

L'Assemblée générale accepte la démission de la WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.A. au fonction de Commissaire aux Comptes de la société. Par vote spécial, décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée nomme comme nouvel commissaire aux comptes en remplacement de WOOD, APPLETON, OLIVER & Co, S.à r.l. aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se réunir en 2005.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03940/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

(03939/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

SOLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.788.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Signature.

(03843/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

JACQUES DESSANGE SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COIFFURE, Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 21.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03845/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

S.E.R.I. S.A. (SOCIETE EUROPEENNE DE RELATIONS INTERNATIONALES), Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 71.724.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03840/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

E&S ENGINEERING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.304.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Par ailleurs, il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 novembre 2002 que CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03842/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

TUTTOGRATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.521.

Il résulte du conseil d'administration du 2 mai 2002 que Monsieur Alessandro Di Gioia, demeurant à Via Clemente IX à I-00187 Rome a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Angelo Falchetti. Monsieur Di Gioia continuera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03844/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

GESONDHETSBAECKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour GESONDHETSBAECKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03944/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

DH GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.570.

MERGER OF DH GLOBAL INVESTMENT WITH LOMBARD ODIER INVEST

Following the merger of LOMBARD ODIER & CIE with DARIER HENTSCH & CIE, your Board of Directors is pleased to inform you that it has approved a merger proposal between DH GLOBAL INVESTMENT (hereafter «DH» or the «Company») and LOMBARD ODIER INVEST («LO Invest»). The merger will offer you more investment opportunities in the remaining fund of the LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH GROUP. The merger requires your approval at the Extraordinary General Meeting to be held on 13 March 2003.

If you have any doubt as to the action to be taken, you should consult your stockbroker, bank manager, solicitor, accountant or other professional adviser immediately.

1. The Merger Proposal

LO Invest is an undertaking for collective investment in Luxembourg, in the form of a SICAV governed by Part I of the Luxembourg law of 30 March 1988, with currently 24 activated sub funds (referred to in this letter as the «LOI Sub-Funds») as listed and described in the prospectus of LO Invest dated January 2003.

According to the Merger Proposal, on the effective day of the merger expected to be 14 March 2003 (the «Effective Day»), the Company will be merged into LO Invest by the contribution of all its assets and liabilities.

In exchange for the contribution, LO Invest shall on the Effective Day issue, without charge, Accumulating Shares without par value and in registered form (the «New Shares») to the shareholders of DH, on the basis of the shareholders' register of DH, as follows:

Number of shares of	DH Sub-Funds	Number of New Shares of	LOI Sub-Funds
1	DH Global Portfolio A	10	Lombard Odier Invest - The Dynamic Portfolio Fund (CHF) **
1	DH LifeSciences	10	Lombard Odier Invest - The Healthcare Fund **
1	DH Industrial Leaders	10	Lombard Odier Invest - The Industrials Fund **
1	DH LifeStyle	10	Lombard Odier Invest - The LifeStyle Fund **
1	DH US Leaders	10	Lombard Odier Invest - The North America Fund
1	DH Euroleaders	10	Lombard Odier Invest - The Europe Fund
1	DH Euro Bond Fund	10	Lombard Odier Invest - The Optimum Euro Bond Fund **
1	DH USD Bond Fund	10	Lombard Odier Invest - The Optimum Dollar Bond Fund **

* The number of New Shares of LOI Sub-Funds shall be calculated on the basis of the exchange ratio based on the respective net asset values per share on the Effective Day as verified by the Auditors

** These sub-funds will be launched on the Effective Day by the contribution of the respective DH sub-funds

New Shares of Lombard Odier Invest - The North America Fund and Lombard Odier Invest - The Europe Fund will be issued at the net asset value per share of Accumulating shares of Lombard Odier Invest - The North America Fund and Lombard Odier Invest - The Europe Fund on the Effective Day.

New Shares of the Lombard Odier Invest - The Dynamic Portfolio Fund (CHF), Lombard Odier Invest - The Healthcare Fund, Lombard Odier Invest - The Industrials Fund, Lombard Odier Invest - The LifeStyle Fund, Lombard Odier Invest - The Optimum Euro Bond Fund and Lombard Odier Invest - The Optimum Dollar Bond Fund sub-funds will be issued at a price corresponding to one-tenth (1/10th) of the net asset value per share of respectively the DH Global Portfolio A, DH LifeSciences, DH Industrial Leaders, DH LifeStyle, DH Euro Bond Fund and DH USD Bond Fund sub-funds, on the Effective Day. For DH LifeSciences, the net asset value will be converted into Euro, the reference currency of the Lombard Odier Invest - The Healthcare Fund sub-fund.

New Shares confirmations will be sent to you within 30 days following the Effective Day.

2. Dealing in Shares and Net Asset Value Determination

In order to allow the merger to take place, no more orders in DH sub-funds will be accepted after 4 p.m. (Luxembourg time) on the 13 March 2003. Subscription, redemption or conversion orders of New Shares will be accepted as from the Effective Day. You may deal in your New Shares before receiving New Shares confirmations. As from the date of this notice and up to the 13 March 2003, new subscribing shareholders of DH will be informed that the Company may be merged with LO Invest and consequently may be liquidated, as indicated in the merger proposal.

In order to facilitate the merger and subject to approval of the merger by the shareholders of DH at the Extraordinary General Meeting, the last available Net Asset Value (the «NAV») for shares of DH sub-funds will be determined on the Effective Day using the LO Invest valuation methodology. Therefore, on the Effective Day, the value of the securities of all DH sub-funds, listed on a stock exchange or traded on a regulated market, will be based on the last available price on the principal market (see paragraph 3.7 hereunder). The initial issue price for New Shares will be determined on 14

March 2003 and orders received before 5 p.m. (Luxembourg time) on the Effective Day will be executed at the Net Asset Value calculated on 17 March 2003.

3. Comparison of key features between Sub-Funds of DH and LO Invest

3.1 Investment Policies

DH Global Portfolio A and Lombard Odier Invest - The Dynamic Portfolio Fund (CHF)

Both sub-funds are invested in fixed-income and equity securities and have the Swiss franc as reference currency. For Lombard Odier Invest - The Dynamic Portfolio Fund (CHF), not more than 2/3 of the sub-fund's net assets may be invested in equity securities while the investments of DH Global Portfolio A correspond to the Swiss franc investment profile formerly recommended by DARIER HENTSCH & CIE.

DH LifeSciences and Lombard Odier Invest - The Healthcare Fund

Both sub-funds are invested in equity securities issued by companies active in the sector of life sciences. The reference currency is the Swiss franc for DH LifeSciences and the Euro for Lombard Odier Invest - The Healthcare Fund.

DH Industrial Leaders and Lombard Odier Invest - The Industrials Fund

The investment policy and reference currency of both sub-funds are similar.

DH LifeStyle and Lombard Odier Invest - The LifeStyle Fund

The investment policy and reference currency of both sub-funds are similar.

DH US Leaders and Lombard Odier Invest - The North America Fund

The investment policy and reference currency of both sub-funds are similar.

DH Euroleaders and Lombard Odier Invest - The Europe-Fund

Both sub-funds are invested in equity securities issued by companies incorporated or having their principal place of business in countries of the European Economic Area and Switzerland and have the Euro as reference currency. DH Euroleaders may also invest in companies of other European countries.

DH Euro Bond Fund and Lombard Odier Invest - The Optimum Euro Bond Fund

The investment policy and reference currency of both sub-funds are similar. In order to maximise the total return, the Lombard Odier Invest - The Optimum Euro Bond Fund will be actively managed in an absolute way (absolute meaning independently from a reference bond index) and the Investment Manager may try to take advantage of any market opportunity while adopting a conservative risk approach.

DH USD Bond Fund and Lombard Odier Invest - The Optimum Dollar Bond Fund

The investment policy and reference currency of both sub-funds are similar. In order to maximise the total return, the Lombard Odier Invest - The Optimum Dollar Bond Fund will be actively managed in an absolute way (absolute meaning independently from a reference bond index) and the Investment Manager may try to take advantage of any market opportunity while adopting a conservative risk approach.

3.2 Fees

The following chart summarizes the differences between the Sub-Funds of the Company and the LOI Sub-Funds in terms of fees:

Sub-Funds	Management	Subscription (1)	Redemption (2)	Conversion (3)
DH Global Portfolio A	0.90 % p.a.	up to 3.25 %	0.25 %	0.50 %
Lombard Odier Invest - The Dynamic Portfolio Fund (CHF)	1.25 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH LifeSciences	2.00 % p.a.	up to 3.25 %	0.25 %	0.50 %
Lombard Odier Invest - The Healthcare Fund	2.00 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH Industrial Leaders	2.00 % p.a.	up to 3.25 %	0.25 %	0.50 %
Lombard Odier Invest - The Industrials Fund	2.00 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH LifeStyle	2.00 % p.a.	up to 3.25 %	0.25 %	0.50 %
Lombard Odier Invest - The LifeStyle Fund	2.00 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH US Leaders	1.25 %	up to 3.25 %	0.25 %	0.50 %
Lombard Odier Invest - The North America Fund	1.00 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH Euroleaders	1.25 % p.a.	up to 3.25 %	0.25 %	0.50 %
Lombard Odier Invest - The Europe Fund	1.50 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH Euro Bond Fund	0.75 % p.a.	up to 3.00 %	None	None
Lombard Odier Invest - The Optimum Euro Bond Fund	0.75 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %
DH USD Bond Fund	0.75 % p.a.	up to 3.00 %	None	None
Lombard Odier Invest - The Optimum Dollar Bond Fund	0.75 % p.a.	up to 5.00 %	None	up to 0.50 %

(1) For DH Global Portfolio A, DH LifeSciences, DH Industrial Leaders, DH LifeStyle, DH US Leaders and DH Europe Leaders, 0.25% of the Subscription Fees is allocated to the respective Sub-Fund

(2) For DH Sub-Funds, the Redemption Fees, if any, are allocated to the respective Sub-Fund

(3) For DH Global Portfolio A, DH LifeSciences, DH Industrial Leaders, DH Lifestyle, DH US Leaders and DH Europe Leaders, 0.25% of the Conversion Fees is allocated to the respective disinvested Sub-Fund and 0.25% of the Conversion Fees is allocated to the new Sub-Fund

3.3 Custodian, Central Administration and Transfer Agent

The Custodian, Central Administration and Transfer Agent of LO Invest is CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

3.4 Investment Manager and Advisers

The Investment Manager of LO Invest is LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE (JERSEY) LIMITED, while the Investment Manager of DH-Global Investment is DARIER HENTSCHE FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. The Investment Managers of the two funds are ultimately controlled by LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & CIE.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE (JERSEY) LIMITED may further delegate the day-to-day investment management functions to any other entity of the LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & CIE group or to other entities.

3.5 Auditors

PricewaterhouseCoopers are the auditors of LO Invest and they will continue in that role after the merger. The Company's auditors are KPMG AUDIT.

3.6 Cut-off-time

The cut-off-time for submitting subscription, redemption and conversion orders to LO Invest is 5 p.m. (Luxembourg time) on any Luxembourg Business Day while the cut-off time in DH is 4 p.m. on any Luxembourg Business Day. Orders received after the cut-off-time are deemed to be received the following Business Day.

3.7 Subscription, Redemption and Determination of the Net Asset Value of Shares

For LO Invest and DH, the price for shares subscribed/redeemed will be determined on the basis of the NAV of the relevant Valuation Day. The relevant Valuation Day is the Business Day that follows the Business Day in which orders for subscription/redemption are received.

Payment of Subscription in LO Invest must be made for value within 3 Business Days after the relevant Valuation Day whereas in DH payment must be made for value within 2 Business Days. Payment of Redemption in LO Invest shall normally be made for value within 3 Business Days after the relevant Valuation Day whereas in DH payment shall normally be made for value within 2 Business Days.

To determine the NAV of shares of DH, the value of the securities, listed on a stock exchange or traded on a regulated market, shall be based on the closing prices of the Day preceding the relevant Valuation Day, except for the Asian and Australian markets for which the closing prices of the relevant Valuation Day will be used. To determine the NAV of shares of LO Invest, the value of the securities, listed on a stock exchange or traded on a regulated market, shall be based on the last available price on the principal market.

In LO Invest, the initial minimum investment in shares of the fund is the equivalent of Euro 6,000.- and the initial minimum investment in shares of any one LOI Sub-Fund is the equivalent of Euro 2,000.- The subsequent minimum investment in shares of any one LOI Sub-Fund is the equivalent of Euro 2,000.- LO Invest may refuse to comply with any redemption request, which would realise in any one LOI Sub-Fund less than the equivalent in any Reference Currency of Euro 2,000.- at the discretion of the Directors. In case the residual value of the shares held by an investor in LO Invest falls below the equivalent in any Reference Currency of Euro 6,000.- following a redemption request, the remaining holdings of the investor may be redeemed.

In DH, the minimum investment in each sub-fund is 50 shares except for the DH US Leaders where the minimum is 70 shares. In case the residual value of the shares held by an investor in a sub-fund falls below the equivalent in any Reference Currency of Euro 2,000.- following redemption or a conversion request, the investor is deemed to have made a redemption request for the total number of his shares in the relevant sub-fund.

3.8 Suspension of Redemptions

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of shares relating to any sub-funds, LO Invest shall not be bound to redeem on any Valuation Day or in any period of seven consecutive Valuation Days more than 10 per cent of the number of shares of any sub-fund in issue on such Valuation Day or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred for not more than seven Valuation Days after the date of receipt of the redemption request (but always subject to the foregoing limits). In case of deferral of redemptions, the relevant shares shall be redeemed at the NAV per share on the Valuation Day on which the request is executed. At the shareholders' request, LO Invest may elect to make an in specie distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all shareholders' interest.

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of shares relating to the sub-funds mentioned in 14.1 of the Prospectus (sub-funds which do invest a substantial part in small caps companies), LO Invest has the option to elect to sell assets representing, as nearly as practicable, the same value as the redemption requests. The amount due to shareholders who have asked for redemption will be based on the NAV per share calculated after the sale of the assets and will be paid only after receipt by the Fund of the proceeds of sale.

3.9 Registration

LO Invest is currently registered for public sale in Belgium, Germany, Switzerland, Austria, France, Italy, the UK and the Netherlands.

3.10 Currency for the Consolidated Accounts

The consolidated accounts of LO Invest are expressed in USD whereas the consolidated accounts of the Company are expressed in EUR.

4. Shareholders Action

A Convening Notice and a Proxy to the Extraordinary General Meeting of shareholders to be held on 13 March 2003 to vote on the merger have been sent to the Shareholders at the address indicated in the shareholders's register of the Company. Convening notices and proxy forms are also available on request at the registered office of the Company. A quorum of presence of at least 50% of the shares issued is required in order for the meeting to validly deliberate. Approval of the merger proposal requires the affirmative vote of at least 2/3 of the shares present or represented at the meeting. If the quorum of presence is not reached, a second Extraordinary General Meeting of shareholders of the Company will be reconvened.

The merger will be binding on all Shareholders of the Company whether or not they voted in favour or did not vote at all. Shareholders of the Company who do not agree to the proposed merger may redeem their shares until the 13 March 2003, without any redemption charges.

5. Costs

The merger expenses will be borne by LO Invest, after the Effective Day. Such expenses represent the costs of professional advice and services and the printing of revised prospectuses and other shareholder material.

6. Taxation

The merger will not subject the Company or LO Invest, or their shareholders, to taxation in Luxembourg. Investors may be subject to taxation in their tax domiciles or other jurisdictions where they pay taxes. As tax laws differ widely from country to country, investors are urged to consult their tax advisers as to the tax implications of the merger in their individual cases.

7. Other Information

The following documents are available free of charge to the shareholders at the registered office:

- (i) The text of the Merger Proposal;
- (ii) The audited annual accounts of DH at 30 September 2000, 30 September 2001 and 30 September 2002;
- (iii) The audited annual accounts of LO Invest at 31 December 1999, 31 December 2000 and 31 December 2001 and unaudited annual accounts at 31 December 2002;
- (iv) The reports of the Boards of Directors of the Company and of LO Invest;
- (v) The special reports of the independent auditors of the Company and of LO Invest.
- (vi) The prospectus of LO Invest dated January 2003.

If you have any questions about the merger, please contact your Financial Adviser.

Your Board of Directors deems the merger to be in your best interest and recommends that you participate in the Extraordinary General Meeting, by returning your proxy to CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., Fund Structuring, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (Fax: + 352 4767 4201) voting in favour of the merger.

Made by the Board of Directors of the Company who accepts full responsibility for the accuracy of the information contained in this notice.

(00369/755/229)

The Board of Directors.

ING/BBL (L) PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.401.

Les actionnaires de ING/BBL (L) PATRIMONIAL sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra au siège social de la Sicav route d'Esch 52 à L-1470 Luxembourg, le vendredi 21 février 2003, à 11.00 heures aux fins d'entériner la proposition faite par le Conseil d'administration de fusionner au sein du compartiment «Balanced» le compartiment «Switzerland». Cette décision s'inscrit dans la volonté de procurer un meilleur rendement aux actionnaires en augmentant la quantité d'actifs du compartiment «Balanced».

Le compartiment «Switzerland» investit principalement en obligations libellées en francs suisses et en actions suisses, sa devise de référence est le franc suisse. L'objectif du compartiment «Balanced» est d'investir globalement dans un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations. Ce compartiment présente un équilibre entre le rendement et la croissance à long terme. Il est surpondéré dans la zone Euro et sa devise de référence est l'Euro.

Afin de mener cette opération, les ordres de souscription, rachat et conversion seront suspendus les 19 et 20 mars 2003.

Les actionnaires du compartiment absorbé verront leurs actions échangées contre le nombre d'actions correspondant du compartiment «Balanced» d'après la parité qui aura été déterminée sur base de la dernière V.N.I. calculée dans les différents compartiments, soit celle du 20 mars 2003.

En cas de fraction d'action, l'actionnaire concerné aura le choix soit d'obtenir le remboursement en espèces de cette fraction d'action soit d'acquérir une action entière en versant en espèces le complément du prix. Dans ce cas, aucune commission de souscription ne sera prélevée.

L'opération de fusion n'inclut aucun changement au niveau des frais pour l'actionnaire.

Cependant, ceux qui ne désirent pas participer à cette opération ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant une période d'un mois, à compter de l'Assemblée.

A défaut, l'opération sera effective le 21 mars 2003. Après cette date, les actionnaires du compartiment absorbé se retrouveront de plein droit actionnaires du compartiment «Balanced».

Les frais relatifs à cette opération sont pris en charge par le compartiment absorbant. Les actionnaires qui le désirent pourront présenter leurs titres dès la date de l'opération auprès des organismes assurant le service financier en vue de

les faire échanger contre de nouveaux titres, les certificats existants restant cependant valables. Néanmoins, l'échange devra se faire avant le paiement du prochain dividende pour les titres de distribution.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de la BBL ou du CREDIT EUROPEEN, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée Générale délibérera sans condition de présence et décidera à la majorité simple des actions représentées, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

(00395/755/39)

Le Conseil d'administration.

ALFRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00181/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00182/795/17)

Le Conseil d'Administration.

PETRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00183/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ISALP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.524.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (00184/795/18)

Le Conseil d'Administration.

CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.329.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on March 3, 2003 at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous

I (00204/795/15)

The Board of Directors.

PANDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.116.

As the audited annual accounts of PANDA SICAV were not presented to the Shareholders during the Annual General Meeting (the «Meeting») held on January 20, 2003, within the prescribed time, the Chairman of the Meeting decided to defer the decisions 1, 2 and 3 of the agenda and to convene a new Meeting in order to deliberate on these three points on March 4, 2003 at 11.00 a.m.

Therefore notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Fund will be held at the registered office, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg on March 4, 2003 at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor for the accounting year ended September 30, 2002.
2. Approval of the Annual Accounts for the accounting year ended September 20, 2002.
3. Allocation of the results.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the meeting at the window of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

I (00324/755/26)

By order of the Board of Directors.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00217/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2003 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

I (00220/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.904.

Domiciliary Agent: COGENT INVESTMENT OPERATIONS (LUXEMBOURG) S.A.
L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

*Notice to the shareholders of the Stein Roe Opportunity Sub-Fund, Newport Tiger Sub-Fund
and Colonial High Yield Securities Sub-Fund (The Sub-Funds)*

We hereby give you notice of the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO (the «Corporation») to be held before notary at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg on 4 March 2003 at 10h30, in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Decision on the dissolution of the Corporation.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous

The quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolution on each item of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Furthermore, shareholders are informed that:

- the calculation of the net asset value per share of the Sub-Funds will be suspended as of 26 February 2003 and that as a consequence thereof no more subscription, conversion or redemption requests will be accepted in the sub-funds as of such date;

- the expenses to be borne by the Corporation in connection with the liquidation of the Corporation should not exceed US\$ 125,000.- and have been funded.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual can be obtained from and returned to the Company Secretary, COGENT INVESTMENT OPERATIONS (LUXEMBOURG) S.A., 1A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach-Luxembourg.

13 February 2003.

I (00353/000/29)

By order of the Board of Directors.

VADOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (00218/795/17)

Le Conseil d'Administration.

NOUVELLE H-AARAU S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00270/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.143.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00271/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VLAMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.422.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00273/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00272/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00274/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 61.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 mars 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

I (00294/788/17)

Le Conseil d'Administration.

SPARINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.976.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

for the financial year ending 2002 shall be held at the Registered Office of the company in Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, on March 3, 2003 at 2.00 p.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the Management Report of the Directors and the Report of the Independent Auditor for the year ended December 31, 2002.
2. To receive and adopt the Annual Accounts for the year ended December 31, 2002.
3. To release the Directors and the Independent Auditor in respect with the performance of their duties during the fiscal year.

4. To appoint any other business.

5. To transact any other business.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the meeting with no restriction.

In order to attend the meeting of March 3, 2003, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company.

The Shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

I (00368/584/24)

The Board of Directors.

HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.223.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00399/755/17)

Le conseil d'administration.

JADOF INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 68.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mars 2003 à 14.00 heures, au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00305/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SPARINVEST FUND-OF-FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 84.451.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

for the financial year ending 2002 shall be held at the Registered office of the company in Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, on March 3, 2003 at 3.00 p.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the Management Report of the Directors and the Report of the Independent Auditor for the year ended December 31, 2002.
2. To receive and adopt the Annual Accounts for the year ended December 31, 2002.
3. To release the Directors and the Independent Auditor in respect with the performance of their duties during the fiscal year.

4. To appoint the Directors and the Independent Auditor.
5. To transact any other business.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the meeting with no restriction.

In order to attend the meeting on March 3, 2003, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company.

The Shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

I (00340/584/24)

The Board of Directors.

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 48.202.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 mars 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00295/788/16)

Le Conseil d'Administration.

HELIANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 68.414.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mars 2003 à 15.00 heures, au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00306/000/20)

Le Conseil d'Administration.

GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mars 2003 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire

5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (00307/000/21)

Le Conseil d'Administration.

THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mars 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00308/000/20)

Le Conseil d'Administration.

AMBERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mars 2003 à 16.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00309/000/20)

Le Conseil d'Administration.

MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.394.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2003 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00317/795/17)

Le Conseil d'Administration.

IBCO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 83.739.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 février 2003 à 11.00 heures au siège social de IBCO SICAV avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation du bilan au 30 septembre 2002 et du compte de pertes et profits pour l'année financière se clôturant au 30 septembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs
4. Election ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Cette assemblée ne requiert pas de quorum de présence et les résolutions pour être valables devront être prises à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00325/755/18)

Le Conseil d'Administration.

NEW VILLAGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 79.557.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 février 2003 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation du bilan au 30 septembre 2002 et du compte de pertes et profits pour l'année financière se clôturant au 30 septembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs
4. Election ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Cette assemblée ne requiert pas de quorum de présence et les résolutions pour être valables devront être prises à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00326/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.016.

The shareholders are requested to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *March 4, 2003* at 11.00 a.m. in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the company.
Appointment of COWLEY ENTERPRISES LTD, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands as the liquidator and determination of his powers as follows:
The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.
It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

2. Miscellaneous

I (00334/000/21)

For the Board of Directors.

GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 mars 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générale statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00328/000/20)

Le Conseil d'Administration.

BASINCO HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 18.684.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, le mardi 4 mars 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Présentation et approbation des comptes au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (00339/503/18)

Le Conseil d'Administration.

MINERVE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.910.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 février 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00235/045/16)

Le Conseil d'Administration.

VIVIS INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.696.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2003, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 28 février 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société;
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (00172/546/20)

Le Conseil d'Administration.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.315.

Le Conseil d'Administration de COLUMBUS (ci-après la «Société»), conformément à l'Article 15 des Statuts de la Société, a décidé de convoquer les actionnaires de Columbus Portfolio (le «Compartiment») à une assemblée générale extraordinaire afin de voter sur le transfert des avoirs du Compartiment vers une autre société d'investissement à capital variable («Sicav») de droit luxembourgeois dénommée Vector Fund (le «Nouveau Fonds»), avec effet au 26 mars 2003 (la «Date Effective»).

Le Nouveau Fonds est une Sicav enregistrée sous la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»). Actuellement, le Nouveau Fonds ne comprend qu'un seul compartiment dénommé Vector Fund - CP I, qui réceptionnera les avoirs du Compartiment au cas où les actionnaires du Compartiment votent en faveur de ce transfert.

La décision d'apporter les avoirs du Compartiment au Nouveau Fonds résulte du fait que ce dernier formera une structure plus appropriée pour la gestion et le développement du Compartiment.

Le Nouveau Fonds est enregistré auprès de la Commission Bancaire et Financière, Bruxelles.

Les objectifs et la politique d'investissement du Compartiment resteront inchangés dans le compartiment Vector Fund - CP I au sein du Nouveau Fonds.

Pour plus de détails sur les principales différences entre la Société et le Nouveau Fonds, une lettre aux actionnaires est disponible au siège social de la Société ou auprès du Service Financier en Belgique assuré par la BANQUE BRUXELLES LAMBERT ou ses différents bureaux.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas participer au transfert décrit ci-dessus pourront, sans frais, jusqu'à la Date Effective, racheter leurs actions dans le Compartiment.

Après la Date Effective, les actions du Compartiment non rachetées seront annulées et remplacées par des actions dans Vector Fund - CP I et le Compartiment cessera d'exister. Les actions au porteur dans le Compartiment seront échangées contre des actions au porteur dans Vector Fund - CP I.

Préalablement à toute décision de racheter ou de convertir leurs actions dans le Compartiment, les actionnaires du Compartiment sont invités à se référer au prospectus du Nouveau Fonds disponible, sans frais, à l'adresse de son siège social: 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires du Compartiment sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 février 2003 au siège social de Columbus au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, à 11.00 afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Résolution extraordinaire

En conformité avec l'Article 12 des Statuts de COLUMBUS, approuver la contribution des avoirs de Columbus Portfolio à Vector Fund - CP I, un compartiment de la Sicav Vector Fund, enregistrée sous la partie I de la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, l'annulation de toutes les actions existantes de Columbus Portfolio en contrepartie de l'émission d'actions dans Vector Fund - CP I sur la base de la valeur nette d'inventaire par action de Columbus Portfolio, et le remplacement subséquent des actions dans Vector Fund - CP I aux actionnaires de Columbus Portfolio.

Un quorum de présence de la moitié des actions émises et en circulation est requis pour délibérer à cette assemblée générale extraordinaire et la résolution extraordinaire sera adoptée par le vote favorable d'une majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée.

Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire, tout propriétaire de titres au porteur doit effectuer le dépôt de ses titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social de COLUMBUS ou auprès de la BANQUE BRUXELLES LAMBERT ou ses différents bureaux en Belgique.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Des procurations sont disponibles au siège social de COLUMBUS ou auprès de la BANQUE BRUXELLES LAMBERT ou ses différents bureaux en Belgique. Les actionnaires qui ne sont pas habilités à assister à cette assemblée générale extraordinaire sont priés de retourner une procuration au siège social de COLUMBUS.

Un avis sur le résultat de l'assemblée générale extraordinaire sera publié le 25 février 2003.

II (00291/755/54)

Le Conseil d'Administration.

ABERDEEN GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 27.471.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ABERDEEN GLOBAL will be held at its registered office in Luxembourg at 21, avenue de la Liberté on February 21, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. To approve the Audited Financial Statements of the Company for the year ended 30 September 2002.
3. To discharge the Directors and the Auditor with respect to the performance of their duties during the year ended 30 September 2002.
4. To re-elect the present Directors and to re-appoint the Auditors for the ensuing year.
5. To ratify the declaration of dividends in respect of each Class of Shares for each Fund.
6. Any other business which may properly be brought before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the Agenda, and that decisions will be taken by a simple majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. A form of Proxy is available, on request from the Registered office of the Company at the address above.

II (00313/755/21)

By order of the Board of Directors.

CALCUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 32.390.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire lors de la réunion du 8 novembre 2002

Le mandat de commissaire aux comptes de la LUX-AUDIT S.A. a été renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour CALCUL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03849/601/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.